



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe

Bureau 1777

Dossier suivi par
Mariane TANZI
DAASEN

mariane.tanzi@ac-versailles.fr

Téléphone secrétariat
01 71 14 28 11

Courriel
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr

Patrice Roder
IEN
patrice.roder@ac-versailles.fr

Marie Fage
Dorine Meunier
Conseillères pédagogiques
départementales
en éducation physique et sportive

Bureau 2230

Téléphone :
01 71 14 28 29
01 71 14 28 30

Courriel :
ce.cpdeps92@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue
Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Site web :
www.ac-versailles.fr/dsden92/



Nanterre, le 21 février 2019

La directrice académique des services de
l'Education nationale,
directrice des services départementaux de
l'Education nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs-trices de
l'Éducation nationale en charge d'une
circonscription du 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les conseillers-ères
pédagogiques de circonscription, en charge du
dossier éducation physique et sportive

Mesdames et messieurs les directeurs-trices
d'école des Hauts-de-Seine

Mesdames et messieurs les enseignant-e-s

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs-
trices de circonscription

Objet : procédure relative à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Références :

Décret interministériel du 4 mai 2017, n°2017-766, relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publique

Circulaire interministérielle du 6 octobre 2017, n°2017-116, relative à l'encadrement des activités physiques et sportives

Le décret n°2017-766 du 4-05-2017 relatif à *l'agrément délivré aux intervenants extérieurs apportant leurs concours aux activités physique et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques* et la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017 précise les règles qu'il convient désormais d'appliquer pour assurer l'encadrement des activités physiques et sportives à l'école.

Je vous invite à prendre connaissance de la nouvelle procédure départementale d'agrément des intervenants extérieurs en éducation physique et sportive dans laquelle vous trouverez toutes les informations utiles permettant de procéder aux démarches nécessaires.

Vous trouverez ci-joint le cadrage départemental qui précise :

- les différentes catégories d'intervenants extérieurs et les accompagnateurs ;
- les démarches à effectuer selon le statut des intervenants ;
- les taux d'encadrement des activités ne nécessitant pas d'encadrement renforcé ;
- la liste des activités à encadrement renforcé et les taux d'encadrements correspondants ;
- la liste des activités interdites.

Vous trouverez également les formulaires à utiliser.

La procédure est intégrée au document intitulé cadrage départemental, qui a été actualisé.

J'attire votre attention sur le fait que toute intervention extérieure pour l'encadrement des activités physiques et sportives nécessite obligatoirement d'une part l'autorisation de la direction de l'école et d'autre part de l'agrément de l'Education nationale.

Je vous remercie de votre engagement dans le suivi de cette procédure au service de l'apprentissage des activités physiques, sportives et artistiques pour les élèves alto-séquanais.



Dominique FIS

Pièces jointes

Cadrage départemental des intervenants extérieurs en éducation physique et sportive 2019-2021

Annexe 1 : première demande d'intervention pour les intervenants professionnels

Annexe 1bis : première demande d'intervention pour les intervenants bénévoles

Annexe 2 : attestation d'agrément départemental pour la première demande d'intervention et les renouvellements

Annexe 3 : demande de renouvellement d'agrément

Annexe 4 : autorisation de la direction d'école pour les accompagnateurs

Annexe 5 : projet pédagogique

Annexe 6 : fiche de renseignements pour l'obtention du casier judiciaire et consultation du FIJAIS/FIJAIT

Annexe 7 : liste des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Diaporama présenté à la plénière éducation physique et sportive du 28 janvier 2019